

Conseil Municipal du		27 juin 2022		à		18h00	
N°ordre		68		Titre		Demande de subvention à la Délégation Interministérielle à l'Accueil et l'intégration des Réfugiés (DIAIR) pour l'année 2022	
N° identifiant		2022-0193					
Rapporteur(s)		M. Vincent GATEL		PJ.			
Date de la convocation		20/06/2022					
Président de séance		Mme Léonore MONCOND'HUY		PJ.			
Secrétaire(s) de séance							
Membres en exercice		0		PJ.			
Quorum		18					
Présents		0		PJ.			
Absents		0					
Mandats		0		Mandants		Mandataires	
Observations		L'ordre de passage des délibérations est le suivant : le rendu-compte, de la n° 1 à la n° 19, de la n° 21 à la n° 32, la n° 68, de la n° 33 à la n° 62, de la n° 64 à la n° 67. Les délibérations n° 20 et 63 sont retirées.					

Projet de délibération étudié par:	Délibération présentée après commissions
------------------------------------	------------------------------------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Développement social - Accès aux droits
------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Madame la Maire a confirmé la volonté d'engager la Ville de Poitiers dans une démarche d'accueil et d'inclusion des bénéficiaires de la protection internationale (BPI), en signant avec l'Etat le 20 octobre 2021, un Contrat territorial pour l'accueil et l'intégration (CTAI).

Cette démarche s'inscrit dans la continuité du déploiement de la politique municipale d'hospitalité envers les migrants amorcée depuis le début du mandat.

Le CTAI de Poitiers vise à mettre en œuvre des actions concrètes et innovantes à l'attention des BPI, en matière d'accès au logement, à la formation linguistique, à l'emploi, aux soins et aux offres sportives et culturelles.

Ces besoins identifiés par un travail préalable de diagnostic de territoire et confirmés par les acteurs de terrain lors d'une journée de rencontres et de travail (05 mai 2022).

Les enjeux en termes d'accueil et d'intégration sont importants et requièrent la mobilisation de l'ensemble des partenaires de terrain (services de l'État, collectivités, associations, etc.).

La Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR) envisage cette contractualisation sur deux ans en procédant au versement de deux subventions (une par an). Ces subventions permettront de soutenir financièrement les actions et/ou les dispositifs après le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt.

En 2021, l'enveloppe allouée par la DIAIR était de 150 000 €.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'effectuer la demande de subvention pour 2022 à hauteur de 180 000 € (suite à un abondement de 30 000 €)**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette réalisation (demande de subvention, convention financière, etc.)**
- **d'imputer la recette correspondante au budget Principal à l'article 74718.**

POUR	0	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour la Maire,

RESULTAT DU VOTE	
------------------	--

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions